



Gérer, recycler et valoriser les déchets

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL du lundi 7 février 2022

L'An deux mil vingt-deux le lundi 7 février à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 31 janvier 2022 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Bruno REMOND, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Louis Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Jean-Claude COCHET, Loïc LE DIEU DE VILLE, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine CAMVS): Yannick PONCE, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Pierre MOUILLOT, Jean-Pierre FOUBERT, titulaires et Rosa DE ALMEIDA LACERDA, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric SERAFIN-BONVARLET, Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, Suzanne BARNET (partie à 18h30 avant le vote et pouvoir donné à Mme Morelli), Marie-Laure MORELLI (arrivée à 18h30), Alain GREEN, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB):

Patrice LEGRAND, Géraldine MIRAT, Frédéric POUPINOT, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Etienne LEROY, Nathalie ROBAEYS, François MORATILLE, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, titulaires, Josiane TROTTIER, Bernard NENY, suppléants.

Pouvoirs :

- de Mme Bernard à M. Meudec (CCBRC)
- de M. Bonvoisin (CCBRC) à M. Rodriguez (CCVB)
- de M Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de M. Caldonazzo à M. Rodriguez, (CCVB)
- de M. Delavaux à M. Blanchard (CCVB)
- de M. Gautier à M. Green (CCPB)
- de Mme Suzanne Barnet à Mme Morelli (CCPB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : Aline Couderc, François Warmez, Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré) : André Lefrancois, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) : Armando Oursel, Yamina Amara,

Excusés : Gilles Bord, Sofiane Ghozlane, Thierry Tasd'homme, Jean-Bernard Blondin, Analia Haller, Pierre Vasseur, Jean-Claude Olivieri, Gladys Celanie.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) : Grégoire Cordesse, Jean-Marie Chavance, . Patrick Vordonis (excusé), Patrick Salmon (excusé).

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) : Marc Tétard, David Vicente (excusé), Thierry Herry (excusé), Eddy Bapelle, Hugues Marcelot, Michèle Benech, Arnaud Fabre, Ludovic Pouillot, Laurence Barbaux.

Le quorum atteint, l'organe délibérant peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance: Dominique Becquart.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2021: le compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

==--==--==

1. Budget – Finances :

Débat d'Orientation Budgétaire et Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 :

La réglementation impose au SIETOM 77 de produire un rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.) relatif aux équilibres financiers, aux investissements, à la dette et aux effectifs. Ce rapport a été adressé aux délégués avec la convocation et donnera lieu à l'issue de la présentation de ce jour au débat d'orientation.

Avant de donner la parole à la directrice, Monsieur le Président explique que cette réunion est très importante car il s'agit de se projeter non seulement dans le futur proche mais aussi dans le futur lointain.

La parole est donnée à Mme Tilly qui rappelle que le R.O.B. a été envoyé aux délégués avec la convocation et, compte-tenu du volume d'informations et des nombreux indicateurs financiers que contient ce document, l'essentiel va être exposé devant l'Assemblée pour permettre le débat d'orientation budgétaire.

Dans un premier temps il sera fait un point sur le budget 2021 et la réalisation sur cette même année, suivi de la projection sur l'année 2022 et du budget prévisionnel. Ensuite les réalités financières autour de la gestion des déchets seront expliquées pour pouvoir projeter ce que sera la stratégie du SIETOM en termes d'objectifs, de leviers et d'actions à mener.

- Le Compte Administratif 2021 estimatif affiche un résultat cumulé sur les sections de fonctionnement et d'investissement de 24 555 986,42 €. (hors restes à réaliser 2021)

CA 2021 (estimé)	Fonctionnement	Investissement
Recettes	44 083 949,60 €	16 053 257,80 €
Dépenses	34 174 465,73 €	1 406 755,11 €
Résultat	9 909 483,73 €	14 646 502,69 €
Résultat cumulé sur les sections F + I		24 555 986,42 €

A noter que ce résultat positif inclut l'indemnité assurantielle de 12,9 millions d'euros correspondant à l'incendie de l'UVOM. Cela explique aussi les montants importants en recettes et dépenses de fonctionnement qui se retrouvent en recettes d'investissement. Il s'agit ici d'écritures purement comptables pour établir l'équilibre et donner un résultat juste.

- L'évolution des résultats sur ces 3 dernières années permet de comprendre que les résultats dégagés sur le fonctionnement ont permis de couvrir les dépenses. Toutefois, sachant que des recettes exceptionnelles (pénalités) sont venues enrichir l'exercice 2019 et que la crise sanitaire a impacté le budget 2020, on remarque que l'état se resserre. Il y a de moins en moins de marge entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Au niveau de l'investissement le montant reste important pour l'exercice 2021 puisqu'il intègre l'indemnité assurantielle de 12,9 millions d'euros.

- Récapitulatif de la situation financière globale du SIETOM depuis 2017 (Cf. tableau du R.O.B.) : la situation est positive. Est mis en exergue la ligne correspondant à la capacité de désendettement qui est un indicateur important : de 10,2 années en 2020 on passe à 1,3 année en 2021, là aussi il est clair que les 12,9 millions d'euros, recette très exceptionnelle, influencent cette capacité à se désendetter.

En résumé, l'année 2021 s'est bien passée mais l'« état se resserre » et la contrainte financière liée à la gestion des déchets se fait de plus en plus sentir.

- Budget prévisionnel 2022 :

Il est rappelé que pour la bonne santé financière du SIETOM les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement. Il faut donc veiller au maintien de cet équilibre.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues avec une progression de l'ordre de 10 % qui s'explique par :

- La revalorisation des contrats de prestations de services (les contrats représentent 84 % des charges à caractère général du SIETOM)
- L'augmentation significative de Taxe Générales sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.)
- Une hausse des charges de personnel et frais assimilés (+11%) : renforcement des équipes et année pleine pour la prise en régie du gardiennage des déchetteries
- Un accroissement des autres charges de gestion courante
- Les charges d'intérêts au regard du profil d'extinction de la dette

En ce qui concerne *les recettes de fonctionnement* le R.O.B propose de reconduire les taux de TEOM 2021 en 2022. Si cette proposition est retenue par l'organe délibérant, le produit de la TEOM sera de 19 365 000 €, ce qui représente l'essentiel de la recette de fonctionnement du syndicat.

A cela s'ajoutent les soutiens (dotations et participations) notamment de CITEO s'élevant à 1 400 000 € et les recettes liées à la vente des produits recyclés estimée à 850 000 €.

Les dépenses d'investissement : Les restes à réaliser s'élèvent à 1 933 000 €. Cette somme correspond principalement à l'acquisition de 6 camions bennes à ordures ménagères, 2 mini bennes, des bacs de collecte sélective, des composteurs, un stand de communication et des études (biodéchets, recyclerie, taxe incitative ...).

Cette somme déduite, le budget d'investissement s'élève à 19 880 000 € (indemnité de 12,9 M€ incluse). Le SIETOM a donc les moyens d'investir et de porter les différents projets à venir. Cependant, il faudra rester vigilant et construire les projets en allant chercher toutes les subventions possibles et éventuellement envisager des emprunts si nécessaire.

En effet, au regard des projets à venir sur les prochaines années : conteneurisation (bacs OM pucés), déconstruction de l'UVOM, démantèlement du Centre de Tri, construction d'une nouvelle déchetterie, constructions d'une recyclerie, d'un double quai de transfert, d'une usine de traitement des biodéchets, l'achat de camions ..., il est important de prendre conscience que le SIETOM est, financièrement parlant, sain mais qu'il doit être très attentif aux choix qu'il fera par rapport aux contraintes financières.

Les résultats effectifs de chaque année pourront peut-être augmenter un peu la réserve du SIETOM ainsi que les subventions (ADEME, la Région, CITEO ...) qu'il faudra aller chercher notamment pour les projets de constructions.

- Les perspectives financières à horizon 2025 : force est de constater que la gestion des déchets ménagers coûte de plus en plus chère, par l'augmentation moyenne :

- du coût des contrats de l'ordre de 3 à 4 % par an
- de la T.G.A.P entre 10 et 30 % par an
- de la TEOM (à taux fixes) entre 1 et 1,5 % par an

De fait, si la situation perdure à l'horizon 2025, le SIETOM n'aura pas suffisamment de recettes de fonctionnement pour couvrir ses dépenses de fonctionnement. Il faudra alors augmenter la TEOM.

«Ou être créatif», poursuit Monsieur le Président, en créant de nouvelles conditions. C'est d'ailleurs dans cette optique que la tarification incitative est étudiée. Le président répète ce qu'il a dit en préambule, à savoir qu'il faut regarder loin pour maintenir un budget équilibré et ce, avec une gestion non seulement économique mais aussi écologique. C'est un travail conséquent auquel se sont attelés ses collègues élus et le Président les remercie pour leur investissement.

La parole est redonnée à la directrice pour la poursuite de son exposé.

La recherche de solutions pouvant diminuer ces dépenses de fonctionnement, et du coup essayer d'éviter ou au moins de minorer la hausse de la TEOM a révélé différents leviers tels que :

- Améliorer les performances : diminution des tonnages = baisse des coûts des contrats liés à la collecte, au transport et au traitement des déchets ménagers et baisse du coût de la T.G.A.P.

L'étude réalisée par le bureau d'étude SAGE au travers des résultats de la campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles révèle un gisement d'évitement élevé. Sur 292 kg d'ordures ménagères/usager/an, le graphique affiché montre qu'il existe un gisement d'évitement important pour faire diminuer les ordures ménagères que ce soit en détournant les recyclables, les biodéchets et en interdisant la collecte en PAP des déchets verts.

Monsieur le Président explique qu'il faut adapter les actions à la situation présente. C'est-à-dire que des actions mises en place auparavant ne sont plus d'actualité.

C'est le cas de la collecte de déchets verts en porte-à-porte, un moyen d'améliorer la qualité du compost produit par l'UVOM qui aujourd'hui n'est plus utile. Des économies sont possibles sur ce poste et la suppression de cette collecte sera prochainement proposée à l'organe délibérant.

A titre d'exemple, il annonce les taux des déchets verts dans les poubelles de quelques communes du syndicat, allant de 10 à 32 %. Il relève que les parts les plus importantes ne proviennent pas forcément des communes qui ont de grands terrains, ce qui veut dire que ces déchets verts sont recyclés autrement en recourant certainement à des méthodes alternatives telles que le mulching, le compostage individuel ou le dépôt en déchetterie.

M. Tiannot ajoute qu'en ce qui concerne Lésigny, l'entretien des terrains est parfois confié à des prestataires de services qui se chargent de l'élimination des déchets produits par leur activité. Ces déchets ne se retrouvent donc pas les poubelles.

Monsieur le Président poursuit en évoquant la tarification incitative et rappelle que la mise en place de ce dispositif va changer la taxation des ordures ménagères, qui sera basée soit sur le poids, soit à la levée.

Le Président explique que l'exécutif a le devoir de mettre en place les outils nécessaires pour minimiser les coûts et mettre en place des actions conciliant écologie et économie. Et Monsieur le Président compte sur les élus pour qu'ils soient les ambassadeurs de cette incitation à la réduction des déchets en sensibilisant les administrés sur les moyens d'y parvenir.

Madame la Directrice revient sur les déchets verts pour informer l'Assemblée que les chiffres précédemment cités par le Président sont extraits de la caractérisation des ordures ménagères réalisée en 2021. Cette analyse a estimé que 20 % des ordures ménagères (OM) sont des déchets verts. Pour

information, le territoire syndical produit 46 000 tonnes d'OM par an, ce qui donne 9 200 tonnes de déchets verts, qui sont collectées, transportées puis traitées et sur lesquelles s'applique la T.G.A.P. *In fine*, une tonne revient à 224 €, soit 9 200 tonnes x 224 € = 2 060 800 € ! Il y a là une marge de manœuvre qui pourrait peut-être enrayer l'augmentation des taux de TEOM, conclut-elle.

Une déléguée dit que si la suppression de la collecte des déchets verts en porte-à-porte est accompagnée d'explications et de solutions alternatives (mulching, compostage, dépôt en déchetterie, ...) elle-devrait être comprise.

Un délégué dit que toutes les communes n'ont pas une déchetterie à proximité . C'est le cas d'Andrezel qui est séparé de 12 km de la déchetterie.

Toutefois, il ne faut pas omettre les investissements à venir, dont la reprise de la collecte en régie que le Président souhaite mettre en place en 2025 car les contrats de prestations de services coûtent de plus en plus avec l'application des révisions sans contrepartie pour le syndicat. 6 % sur le marché de collecte des déchets en porte-à-porte pour cette année c'est important sur un marché à plusieurs millions.

En réponse à l'observation d'un délégué, le Président explique que cette révision, calculée à partir d'une formule construite sur des index, est obligatoire.

Le délégué demande si, dans le cas de la reprise en régie, les tournées pourraient être optimisées pour réduire les coûts liés au transport ?

La directrice explique que la régie permet de maîtriser la gestion et les coûts notamment sur le poste « ressources humaines ». L'exemple de la suspension du recrutement d'un agent pour la déchetterie d'Ozoir-la-Ferrière en raison de sa fermeture temporaire est cité pour illustrer une économie de deux mois de contrat. Cette économie n'aurait pas pu être réalisée avec un contrat de service à prix forfaitaire.

Evidemment la régie doit être maîtrisée avec toutes les compétences nécessaires. Elle requiert une gestion rigoureuse qui demande de l'agilité, de la vigilance, du management, de la présence technique, humaine et matérielle et donc financière. Le Président ajoute que le SIETOM a su en faire preuve lorsqu'il a repris la collecte sur la commune de Pontault-Combault.

Un délégué convaincu de bien fondé de la reprise en régie de ce service de collecte des OM pense que, comme à chaque renouvellement de délégation de service public, on est obligé de faire une étude de gouvernance. Cette étude pourrait convaincre les réticents.

Un délégué revient sur le produit de la vente des recyclables pour demander si le Président a une projection de ce que permettrait l'optimisation du tri sélectif et des recettes supplémentaires qu'elle générerait ?

Il est répondu qu'avec les extensions de consignes de tri, il y aura des soutiens plus élevés et plus de matière à recycler. Cette projection n'est pas encore faite pour l'année 2022 puisque les extensions des consignes de tri seront en place qu'à la fin de l'année et que ces déchets recyclables seront traités par un autre centre de tri (le centre de tri du SIETOM n'est pas équipé pour) à partir du mois d'octobre. En ce qui concerne les années à venir, d'autres leviers ont été identifiés.

Un délégué explique que tout le monde n'a pas les moyens d'aller en déchetterie, notamment les personnes âgées. De ce fait y aurait-il la possibilité d'envisager pour les communes qui pourraient recevoir une benne, un service collectif ? ou alors une défiscalisation partielle pour les communes qui emmèneraient elles-mêmes ces déchets verts à une entreprise de traitement ou de valorisation ?

La mutualisation de moyens comme cela est déjà pratiqué dans certaines collectivités peut aussi être une solution à étudier, ajoute un autre délégué.

Le Président se réjouit de la richesse du débat et assure les délégués que les services travaillent à trouver des solutions pour résoudre les problèmes qui vont se présenter tout en tenant compte du maillage des déchetteries du SIETOM, de ses capacités, des quotas, etc.

Le Président conclut sur les débats autour des déchets verts en expliquant avoir l'intention d'adresser aux usagers un courrier éventuellement cosigné par les maires des communes du syndicat.

La directrice poursuit la présentation sur les autres leviers permettant de diminuer les dépenses de fonctionnement.

Les trois principaux objectifs qui permettent de décliner tous les leviers sont :

- 1) Améliorer les performances : baisser les tonnages d'OM, augmenter le geste de tri sur la collecte sélective aujourd'hui et avec les extensions de consigne de tri demain, les biodéchets...
 - Prévention, précaution, communication, sensibilisation à moderniser
 - Permettre le détournement des OM résiduelles et favoriser le geste du tri
 - Recherche permanente de leviers économiques.

- 2) Porter des projets forts et visibles :
 - Recyclerie,
 - Nouvelle déchetterie de Pontault-Combault,
 - Usine de traitement des biodéchets,
 - Centre de tri de Saint-Thibaut des Vignes. La visite d'un centre de tri est un outil de communication qui facilitera le geste de tri.

- 3) Améliorer et affiner le pilotage de l'activité :
 - Mise place de tableaux de bord (indicateurs)
 - Gestion comptable et financière affinée (comptabilité analytique, appropriation du budget par les services...)
 - Management de proximité avec les équipes administratives et opérationnelles

Avant de proposer à l'Assemblée de délibérer, le Président remercie les délégués pour leurs réactions et les propositions intéressantes qui viennent s'ajouter à nos réflexions.

*Le Comité Syndical **PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2022 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. Ressources Humaines :

Convention 2022 relative au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

Pour rappel, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A cet effet, le Centre de Gestion propose une nouvelle convention d'adhésion qui prendra fin le 31 décembre 2022.

Ainsi en adhérant au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne, le syndicat bénéficie des conseils, analyses et accompagnement d'un médecin de travail.

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion de Seine-et-Marne en matière de médecine préventive ;

Vu la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine professionnelle et préventive,

Le Comité Syndical, :

- **APPROUVE** l'adhésion du SIETOM 77 au service de médecine professionnel et préventive pour l'année 2022
- **APPROUVE** la tarification du service de médecine
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante .

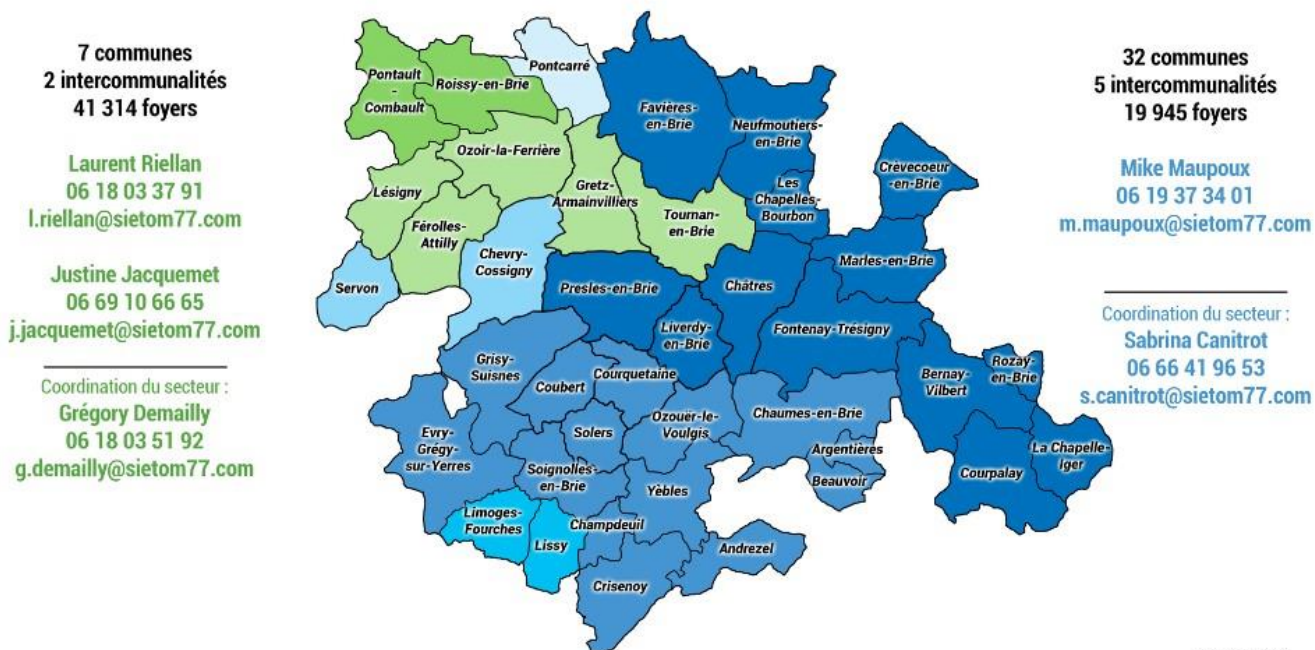
Délibération adoptée à l'unanimité.

3. Point Communication :

3 . Point Communication

Mise en place de la sectorisation présentée fin 2021

Une équipe de communicants par secteur



Février 2022

- Extension des consignes de tri :

Obligation réglementaire fixée par la Loi de Transition Energétique. - Mise en œuvre sur tout le territoire national fin 2022.

Les objectifs sont :

- Réduire le volume des ordures ménagères
- Réduire les coûts de traitement des déchets
- Augmenter les tonnes recyclées

- faciliter la mise en place de solutions industrielles de traitement
- Simplifier le geste de tri pour les habitants : *tous les emballages sont à déposer dans le bac de tri quelle que soit leur matière*

3 . Point Communication

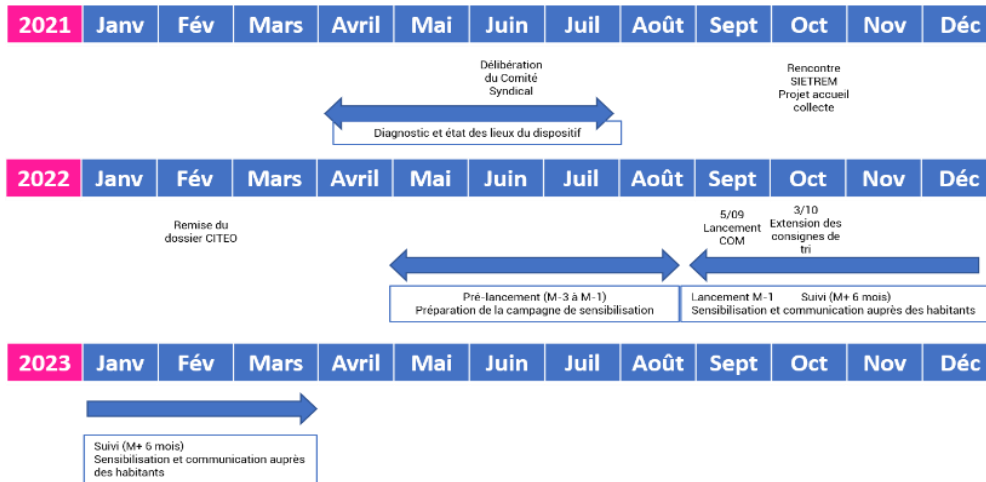
Candidature du SIETOM – Appel à projet CITEO



- Objectifs et enjeux du territoire
- Etat des lieux et diagnostic
- Descriptif du projet
- Synergie du projet avec les territoires voisins
- Plan de communication
- Descriptif du pilotage et de l'organisation
- Indicateurs de suivi et évaluation des résultats
- Planning

3 . Point Communication

Rétroplanning



- Réunion de concertation et d'arbitrage jeudi 10/03 avec les membres du bureau
- Sollicitation à venir auprès de l'ensemble des délégués



La date de la prochaine réunion du Comité syndical est prévue le 14 mars 2022.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19 h 30.